

## Flanders Collection Car 2020

### Règlement

**Sujet:** Il s'agit d'une bourse internationale d'échange et de vente de véhicules, leurs pièces de rechange et d'objets anciens: juke-box, plaquettes en email, etc... datant tous **d'avant 1989** ainsi que des livres, des anciens catalogues et des miniatures du même sujet. Les voitures de collection d'après 1989, sont admises après accord de l'organisateur.

**Lieu:** Les Halls 3, 5 et 7 à Flanders Expo, Gand, E40 (Bruxelles - Gand), Sortie 14 'Expo'

**Dates et heures d'ouvertures:** 15 & 16 février 2020, de 10h00 tot 18h00.

**Attribution des stands:** Il est interdit aux exposants de sous-louer à des tiers l'espace qui leur aura été attribué. Un stand avec les dimensions désirées sera attribué à l'exposant si dans les possibilités de l'organisateur.

Chaque demande de participation devait être confirmée par une inscription signée ou en ligne et ceci minimum 30 jours avant la manifestation.

**Participation aux frais:** L'exposant achète 2 badges d'entrées avec son inscription, pour un total de 25 €, excl TVA. Un stand sur un angle est un stand duquel le côté avant et un côté latérale sont accessibles au public. Un stand mural est un stand duquel le côté arrière est bordé par un mur.

Les dimensions s'entendent largeur (côté devant) x profondeur: Sauf pour les cartes d'entrées, le tarif TVA se monte à 21 %.

- ◆ Emplacement voiture avec tapis situé dans la première halle, 2,75m x 5,5m 200 € excl. TVA
- ◆ Emplacement voiture avec tapis dans la 2<sup>ème</sup> halle, 2,75 m x 5,5 m 145 € excl. TVA
- ◆ Emplacement voiture dans la 3<sup>ème</sup> halle 2,75 x 5,5m 80 € excl. TVA
- ◆ L'emplacement voitures sur un coin + 50 €, excl. TVA
- ◆ Emplacement universel avec tapis dans la première hall, long. min. 4m, prof. 2,5m, prix le mètre courant 45 €, excl. TVA
- ◆ Emplacement universel avec tapis dans la deuxième hall, long. min. 4m, prof. 2,5m, prix le mètre courant 35 €, excl. TVA
- ◆ Emplacement pour pièces ou anciens matériaux dans la troisième hall, min. 4m, prix le mètre courant 15 €, excl. TVA
- ◆ L'emplacement universel sur un angle + 30 €, excl. TVA
- ◆ Un emplacement universel mural + 30 %
- ◆ Table 2,2m x 0,7m 10 €, excl. TVA
- ◆ Carte d'entrée supplémentaire exposants : 10 €, excl. TVA
- ◆ Electricité 3.000 Watt 180 €, excl. TVA
- ◆ Cartes pour membres du club 9 € excl. TVA

Les exposants qui vendent des produits ou services, autres que définit dans le rubrique "sujet", sont considéré comme un stand commercial.

**Clubs:** Les clubs dont le décor des stands confèrera une plus-value à la bourse, ne devront pas payer pour l'occupation de leurs emplacements. A l'exception d'articles club, aucune article comme par exemple des pièces de rechange et/ou voitures ne peut être à vendre sur place.

**Badges d'entrées:** L'exposant achète 2 badges d'entrées avec son inscription, pour un total de 25 €, excl 6 % TVA. Des cartes d'entrées supplémentaires seront vendues au prix de 10 €, excl 6% TVA. (min. 20 cartes) Une carte d'entrée est valable pour une journée.

**Condition de paiement:** Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une confirmation. Le règlement de la somme figurant sur ce document devra nous parvenir au plus tard dans un délai de 10 jours. La réservation de votre stand ne sera considérée comme effective qu'après enregistrement de votre paiement. La somme due pour votre stand devra être versée au compte BE26 0689 3260 6729 de la sprl expo studio.

Après l'établissement de l'admission, l'exposant est tenu de payer la totalité du loyer à l'organisateur même s'il résilie le contrat ou s'il ne participe pas à la manifestation.

**Arrivage et évacuation des objets présentés:** Tous les objets & voitures présentés devront être apportés sur place le vendredi 14 février, entre 10h00 et 22h00. Leur évacuation aura lieu le dimanche 16 février de 18h00 à 23h00. Nous devons enlever tout le matériel & voitures se trouvant encore dans les Halls après 23h00 et ceci aux frais et risques de l'exposant.

**Déchets:** Seul papier et cartons d'emballages peuvent être abandonnées sur le stand. Sous aucun prétexte, l'exposant peut laisser d'autres matériaux p.e. vieilles pièces de rechange, verre, etc... dans le bâtiment ou sur le parking de Flanders Expo. Si l'exposant ne respecte pas cette demande, les frais pour enlever les déchets lui seront facturés.

La surface du stand doit pouvoir être brossée mécaniquement. Tout autre nettoyage nécessaire du sol et/ou des murs p.e. ôter le tapisserie, la colle, des huiles, etc... seront au frais de l'exposant. Tout dommage causé à l'infrastructure par l'exposant sera au frais de l'exposant.

**Sécurité des stands:** Par la simple mise en disposition de l'emplacement des stands, l'organisateur satisfait complètement à toute obligation de sa part envers les exposants. Les organisateurs n'assument en particulier aucun risque en matière de dommages, d'incendie ou de vol. Chaque participant est responsable des objets qu'il expose aussi bien pendant qu'après les heures d'ouverture de la bourse. Le droit de sécurité de circulation pour le stand de l'exposant incombe exclusivement à ce dernier ; l'exposant est par conséquent responsable de tous les dommages occasionnés par un tiers dans le domaine du stand. Chaque exposant doit prendre une assurance responsabilité civile et une assurance pour les objets exposés. L'aménagement du stand doit être règlementaire pendant toute la durée de la manifestation aux heures de l'ouverture fixées et le stand tenu par un personnel compétent. Chaque participant est tenu de débrancher la ou les batteries de son ou de ses véhicules et d'avoir un extincteur sur le stand. Il est également interdit de faire démarrer les véhicules pendant l'exposition. Il est interdit de fumer dans les halles.

**Dispositions particulières:** Au cas où l'organisateur serait dans l'impossibilité d'organiser l'évènement, que ce soit dans la totalité ou en partie, les participants-exposants ne pourront prétendre à aucune compensation financière, ni à aucune indemnité ou à un quelconque dédommagement pour perte de revenus.

L'organisateur se réserve également le droit d'exclure tout exposant qui refuserait de se conformer aux directives de l'organisateur ou à celles du personnel désigné par lui, ceci même après inscription du participant et paiement par lui d'une garantie et/ou d'une participation aux frais de stand. Un augmentation forfaitaire de 30% sera appliqué au-dessus les frais causer par l'exposant qui a omis de suivre ce règlement p.e. par rapport à l'évacuation et nettoyage de son stand.

**Litiges éventuelles:** Par sa participation à la bourse ou l'exposition, tout exposant en accepte implicitement le règlement et les conditions de vente. Seul le tribunal de Anvers est compétent pour trancher d'éventuels litiges, sans diminuer le droit de l'organisateur d'assigner l'exposant à son domicile. Tous les frais juridiques engagés par l'organisateur doivent être remboursés par l'exposant. Le texte néerlandais fait foi.

**Info & correspondance:** expo studio bvba, Kasteleinsstraat 2A bus 2, 9150 Kruikebeke. Tel: ++32 (0)471.07.77.17

[info@flanderscollectioncars.be](mailto:info@flanderscollectioncars.be)